Charte de prêt des liseuses

Conditions générales d'utilisation

Le prêt de liseuses est gratuit sur présentation de la carte d'abonné et réservé aux adhérents des clubs de lecture (clubs Vazyvalire, Croq'livres et Romanesques), et qui participent activement à la vie des clubs (assiduité, actions, …).

Il est soumis à la signature de cette présente charte plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement. Pour les abonnés mineurs, la charte doit être signée par l'un des parents ou représentant légal.

Modalités de prêt

- La durée de prêt est de 3 semaines. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus. Des pénalités d'emprunt seront appliquées en cas de retard conséquent.
- Les liseuses sont réservables quand elles sont déjà empruntées. La prolongation du prêt n'est, par contre, pas possible. La réservation d'une liseuse se fait directement auprès des responsables des clubs : tribuvbbe@free.fr, christophe.kolic@neuf.fr.
- Le prêt et le retour des liseuses s'effectuent impérativement au poste d'accueil de la médiathèque, auprès des responsables des clubs. Le retour devra s'effectuer au jour fixé lors du prêt (prévenir les responsables si changement).
- Au moment du retour, les usagers sont invités à remettre aux bibliothécaires le questionnaire fourni avec la liseuse dûment rempli. Il permettra à l'équipe des bibliothécaires de mieux connaître son public, ses usages et ses attentes.
- Ces liseuses proposent à la lecture des ouvrages du domaine public.
- Si vous souhaitez une formation rapide à l'utilisation de la liseuse, merci de prendre contact avec les responsables.

Le matériel prêté : liseuse Kobo Aura Ed 2 (prix indicatif = 120€)

- Une liseuse électronique
- Une housse de protection
- Un câble USB/micro-USB
- Un adaptateur secteur
- Un mode d'emploi papier

Matériel perdu ou détérioré

Tout usager qui égare ou détériore tout ou partie du matériel emprunté doit le rembourser, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel.

La responsabilité civile de l'emprunteur pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des matériels.

En cas de non restitution de la liseuse quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, de détérioration de l'appareil ou d'altération des contenus et configurations, un courrier sera adressé à l'emprunteur ou à son représentant légal s'il est mineur, donnant un délai d'un mois pour restituer ou rembourser l'appareil à la bibliothèque.

Recommandations d'usage

- Avant la 1ère utilisation, il est conseillé de lire le mode d'emploi papier fourni.

L'emprunteur n'est pas autorisé à modifier les contenus et les paramétrages proposés par défaut.

- En cas de problème concernant leur fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter les responsables et à les avertir de tout incident ou de toute panne ayant affecté la liseuse.
- La liseuse est un appareil relativement fragile : conservez toujours la liseuse dans sa housse de protection, chez vous ou quand vous la transportez ; l'écran étant en verre, il risque de se briser s'il est soumis à une pression trop élevée.
- Utilisez la liseuse dans un environnement propre ; ne la soumettez jamais à une luminosité, une température, une humidité ou des vibrations extrêmes ; ne mouillez pas l'appareil
- Si besoin, nettoyez l'écran avec un chiffon doux et sec (n'utilisez pas de détergent)
- Utilisez exclusivement le câble USB ou l'adaptateur secteur fournis
- Pour ne pas égarer les accessoires, rangez-les bien à l'intérieur de la pochette fournie.
- Désactivez la fonction sans fil dans les endroits où les communications radio sont interdites, en particulier dans les établissements de soins et de santé.
- Lorsque vous utilisez la liseuse à l'étranger, il relève de votre responsabilité de vous conformer aux prescriptions suivantes : tension secteur, réglementation sur l'usage des produits sans fil, autres prescriptions ou consignes de sécurité.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte. Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêt, et à restituer la liseuse en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement.

Prénom / Nom de l'emprunteur :
Prénom / Nom du Parent ou représentant légal pour les mineurs :
N° d'adhérent :
Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » : (pour les mineurs, signature du parent ou du représentant légal)